

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-261 du 7 Juillet 1986

transmettant au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire des projets de Décision-loi de Finances rectificatives et de Décision-loi rectificative portant programme d'investissement pour la gestion 1986

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 Juillet 1986 ;

DECRETE :

Les projets de Décision-Lois ci-joints portant programme d'investissement et de Décision-Loi de Finances rectificative pour la gestion 1986, seront présentés au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, et le Ministre des Finances et de l'Economie qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Camarades Membres du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,

Le présent décret de saisine a pour objet de dégager les caractéristiques essentielles des projets de programme d'investissement et de budget de fonctionnement remaniés pour l'année 1986.

Il convient de prime abord d'attirer votre attention sur le contexte particulièrement difficile dans lequel s'est élaboré ce projet de collectif budgétaire.

.../...

Ce contexte est caractérisé par l'amenuisement continu des ressources ordinaires de l'Etat, par le caractère aléatoire des ressources additionnelles et par les difficultés rencontrées pour comprimer les dépenses courantes de l'Etat en l'absence de mesures véritables d'austérité nouvelles et draconiennes.

Il apparaîtra clairement que le profil du budget de fonctionnement gestion 1986 réaménagé en baisse dans la perspective d'un programme d'ajustement structurel ne peut s'exécuter qu'à la seule condition que soient prises des décisions nouvelles et hardies tendant à réduire les charges de l'Etat.

La présente communication s'articule en trois parties à savoir :

- 1) l'évaluation du budget de fonctionnement et du programme d'investissement gestion 1985 ;
- 2) l'évaluation à mi-parcours du budget de fonctionnement et du programme d'investissement pour l'année 1986 ;
- 3) l'ajustement à la baisse du budget de fonctionnement et du programme d'investissement pour l'année 1986.

I- EVALUATION DU BUDGET 1985

Il s'agit de l'évaluation :

- du budget national de fonctionnement et
- du programme d'investissement.

A) Budget National de fonctionnement

Au 31 décembre 1985, la situation d'exécution du budget national de fonctionnement gestion 1985, se présente par grandes masses comme suit :

Recettes

. Prévisions	50 768 400 000 Francs
. Emissions	46 034 677 881 Francs
. Recouvrements	41 001 602 000 Francs

Dépenses

. Prévisions	50 768 400 000 Francs
. Engagements	49 370 008 165 Francs
. Paiements	48 368 770 127 Francs

La situation détaillée des émissions et des recouvrements de recettes se présente comme suit :

BUDGET NATIONAL DE FONCTIONNEMENT
ANNEE 1985 PLUS PERIODE COMPLEMENTAIRE AU 31 MARS 1986

-0-

CHAPITRES	NOMENCLATURE	PREVISIONS	EMISSIONS	TOTAL
11-01	Impôts directs et taxes assimilées.....	11.500.000.000	8.575.518.552	8.669.206.32
12-01	Impôts indirects intérieurs.....	6.500.000.000	7.338.296.995	3.713.448.47
12-02	Droits et taxes à l'importation.....	19.000.000.000	18.138.708.509	17.568.540.21
12-03	Droits et taxes à l'exportation.....	1.300.000.000	1.234.236.815	1.229.558.40
12-04	Droits et taxes accessoires.....	1.000.000.000	1.036.131.625	1.011.205.98
13-01	Droits d'enregistrement.....	358.000.000	322.121.067	322.121.06
13-02	Droits de timbres.....	250.000.000	216.554.548	216.554.54
21-01	Revenus du domaine immobilier.....	53.000.000	69.663.648	69.663.64
21-02	Revenus du domaine forestier.....	41.000.000	17.669.985	17.669.98
21-03	Revenus du domaine minier.....	-	-	-
21-04	Revenus du domaine mobilier.....	10.000.000	1.433.700	1.433.70
21-05	Revenus des valeurs mobilières.....	-	1.232.383.065	1.232.383.06
31-01	Recettes des exploitations industrielles.....	5.000.000	3.625.308	3.625.30
32-01	Recettes diverses des autres services.....	148.400.000	205.959.403	205.959.40
33-01	Autres produits divers.....	5.000.000.000	998.681.509	998.681.50
33-02	Remboursements prêts et avances.....	3.000.000	21.136.461	21.136.46
41-01	Contributions des collectivités et établissements publics	100.000.000	-	-
42-01	Aides extérieures.....	-	-	-
51-01	Recettes des exercices antérieurs.....	5.500.000.000	6.622.556.691	5.791.538.91
	T O T A L.....	50.768.400.000	46.034.677.881	41.072.727.00

Par ailleurs la situation détaillée des engagements de dépenses se présente comme suit :

<u>RUBRIQUES</u>	<u>PREVISIONS</u>	<u>ENGAGEMENTS</u>
Dépenses courantes de personnel	31 829 097 000	31 711 066 590
Dépenses courantes de matériel	3 756 183 000	3 663 528 500
Dépenses communes de personnel	6 804 927 000	6 455 052 195
Dépenses communes de matériel	8 378 193 000	7 540 360 880
TOTAUX	50 768 400 000	49 370 008 165

Ces chiffres expriment une situation contrastée et mettent en relief le noeud du problème à résoudre à savoir l'écart entre encaissements et décaissements effectifs.

En effet, alors que les recouvrements de recettes s'établissent à 41 001 602 000 francs soit 80,76 % des prévisions, en matière de dépenses les engagements et les paiements atteignent respectivement 49 370 008 165 francs et 48 368 770 127 francs soit 97,25 et 95,27 % des prévisions. Il en résulte un déficit réel de 7 367 168 127 francs au titre du budget national de fonctionnement gestion 1985.

B) Programme National d'Investissement

A ce jour, l'évaluation de l'exécution du programme d'investissement 1985 n'est que provisoire. Cette situation tient au fait que certains ministères et provinces n'ont pas encore fourni toutes les informations relatives à l'exécution de leurs projets. Il s'agit du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, des Provinces du Borgou et de l'Ouémé.

La situation provisoire arrêtée au 31 décembre 1985 se présente comme suit :

EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRINCIPAL

Par Ministère
(Millions de francs)

Ministère ou Institutions	Montant Programmé	Montant exécuté	Taux de réalisation %
M T A S	1 205,862	507,816	42,11
M J I E P S P	78,75	134,55	170,85
M S P	756,14	308,7	40,82
M C J S	340,25	206	60,54
M C A T	2 881	85,4	2,96
M E T	6 831,042	3 796,204	55,57
M F E	13 904,96	6 662,195	47,91
M I C	2 062,45	523,6	25,39
M D R A C *	8 128,64	3 840,316	47,24
EOU	48,69	0	0
OUEME	152,71	31,7	20,76
TOTAL	36.390,494	16.096,481	44,23

* Informations incomplètes

Par source
(En millions)

Sources	Prévisions	Décaissements	Taux de réalisation %
Sources intérieures			
. CAA	1 364,928	238,391	17,46
. B B D	666	0	0
. C N C A	25	0	0
. B C B	247	102,01	41,33
Autofinancement..	4 886,142	792,416	16,217
Collectivités...	201,4	31,7	15,739
Budget national..	0	50	-
TOTAL INTERIEUR .	7 390,47	1 214,517	16,433
SOURCES EXTERIEURES	29 000,024	14 881,964	51,317
TOTAL GENERAL ...	36 390,494	16 096,481	44,232

EXECUTION DU PROGRAMME ANNEXE PAR MINISTERE ET INSTITUTION & PROVINCE

(EN MILLIONS)

MINISTERE OU INSTITUTIONS	MONTANT PROGRAMME	MONTANT DECAISSE	TAUX DE REALISATION
MEMS	5 861,88	3 001	51,195
MTAS	1 040,88	823,268	79,093
MD FAP	1 009,88	80,9	8,010
MEMB	74,5	0	0
MISPAT	280,49	214,33	76,412
MJIEPSP	639,2	300	46,933
MSP	707,09	1 720,1	243,26
MPS	3 032,37	1 583,61	52,223
MCJS	194,67	5,76	2,958
PR	200	0	0
CPC	25	0	0
ANR	200	0	0
PPC	20	0	0
MET	7 179,96	843,2	11,743
MIC	539,95	1 098,97	203,531
MFE	9 993,76	946,31	9,469
MCAT	140,296	0,2	0,142
MDRAC	4 386,863	1 963,67	44,762
MONO	144	208,058	144,484
BORGOU	240	5	2,083
ATLANTIQUE	98,66	76,9	77,944
ZOU	556,81	26,7	4,795
OUEME	269	22,73	8,449
TOTAL	36 635,259	12 920,706	35,260

RECETTES

* Prévisions	57.028.084.000 Francs
* Emissions.....	10.393.534.128 Francs
* Recouvrements.....	9.734.008.582 Francs

DEPENSES

* Prévisions.....	57.028.084.000 Francs
* Engagements.....	7.605.496.098 Francs
* Paiements.....	9.617.763.669 Francs

Il convient de signaler que le niveau des engagements ci-dessus indiqué ne tient pas compte des dépenses courantes de personnel; en effet, un certain nombre de ministères et institutions n'avaient pas encore produit les états de leurs effectifs de personnels présents au 1er. Janvier 1986, bien que la lettre circulaire du Ministère des Finances et de l'Economie ait fixé le 30 Avril 1986 comme date limite pour la communication de ces documents. Il s'agit des :

- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale (en ce qui concerne les circonscriptions administratives);
- Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative;
- Ministère des Enseignements Maternel et de Base;
- Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur;
- Ministère de la Santé Publique.

Toutefois, à la suite d'une séance de travail tenue le 2 Juin 1986 à l'initiative du Comité Spécial et regroupant tous les Directeurs des Affaires Financières et Administratives, ces Ministères et Institutions ont fait parvenir leurs états d'effectifs au Ministère des Finances et de l'Economie et les données sont déjà en cours de traitement.

En matière de recettes, il est à remarquer que, les recouvrements des trois (3) premiers mois représentent 17,06 % des prévisions. Si ce rythme se maintenait, le budget ne serait exécuté qu'à 68,27 %.

B) Budget d'Investissement

Le Programme d'Investissement 1986 (1ère et 2ème priorités) était arrêté à la somme de 89.696,154 Millions de Francs.

La situation de l'exécution de ce programme à fin Mai 1986 se présente comme suit :

a) Bilan Physique

Le Bilan Physique présenté dans le tableau n° 1 ci-dessous donne le nombre de projets pour lesquels les opérations physiques programmées ont connu une exécution au cours des cinq (5) premiers mois de 1986.

TABLEAU N°1 : PROJETS EN EXECUTION

Ministères ou Institutions	Nombre de projets programmés	Nombre de projets pour lesquels les opérations physiques programmées s'exécutent	Nombre de projets n'ayant connu aucune action
P. R.	1	0	1
A. N. R.	1	0	1
C. P. C.	1	0	1
P. P. C.	1	1	0
M. D. R. A. O.	42	31	11
M E T	22	13	9
M F E	17	10	7
M I C	11	6	5
M A E C	1	0	1
M T A S	13	3	10
M C A T	5	1	4
M C J S	7	0	7
M E M B	2	1	1
MISPAT	1	0	1
MJIEPSP	2	2	0
M P S	19	8	11
M S P	4	2	2
M D F A P	2	1	1
M E M S	8	5	3
ATACORA	9	3	6
ATLANTIQUE ...	47	7	40
BORGOU	8	1	7
MONO	11	5	6
OUEME	41	13	28
ZOU	20	1	19
TOTAL	296	114	182

Sur les 296 projets inscrits au programme 1986, 114 sont effectivement poursuivis (pour les anciens) ou ont connu un début d'exécution (pour les nouveaux) au cours des cinq premiers mois de l'année ; 182 n'ont enregistré aucune action pendant la même période.

b) Bilan financier

Sur une prévision d'engagement de 89.696,154 millions de francs au titre des première et deuxième priorités du programme d'investissement 1986, 12.703,6 millions de francs ont été effectivement décaissés pendant la période allant de janvier à mai 1986 et se répartissent comme suit entre les sources de financement.

TABLEAU N° 2 : DECAISSEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT

(En millions de F CFA)

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT PROGRAMME	MONTANT EXECUTE A FIN MAI 1986
Budget National	7.978,578	713,7
C.A.A. / F. N. I.	4.951,808	771,2
Autofinancement	-	727,9
Collectivités	4.640,613	168,9
Total financement inté- rieur	17.579,999	2 381,7
Dons	14.353,588	3.764,9
Prêts	57.762,567	6.557
Total financement extérieur	72.116,155	10.321,9
Total général	89.696,154	12.703,6

L'examen de ce tableau fait ressortir que le budget d'investissement 1986 n'a été exécuté qu'à 14,16 % au terme des cinq (5) premiers mois de l'année ; à ce rythme, au 31 décembre 1986, le niveau d'exécution sera en dessous de 34 %.

Il résulte de ces différentes évaluations que le budget 1986 (fonctionnement et investissement) s'exécute très difficilement et qu'il existe une tension très forte au niveau des sources internes de financement.

Ce constat appelle à une révision à la baisse de façon conséquente des budgets de fonctionnement et d'investissement pour le reste de l'année.

III.- REAJUSTEMENT DU BUDGET 1986

A) Budget de Fonctionnement

1.- Méthodologie

En ce qui concerne les recettes, le Comité Spécial a eu à procéder à une réévaluation des données de l'environnement économique et financier ayant sous-tendu l'établissement des prévisions initiales du Budget 1986. Il a dès lors pris en compte le nouvel environnement caractérisé par la chute du prix du pétrole et du coton, la dépréciation du dollar, la lenteur observée dans la manifestation des effets attendus de la réouverture de la frontière avec le Nigéria. Il devait enfin prendre pour base d'évaluation des recettes, le niveau des réalisations effectives au titre des douze (12) mois de l'année 1985 et des trois (3) premiers mois de l'année 1986.

Dans le domaine des dépenses, il a été également tenu grand compte du niveau des réalisations des douze (12) mois de 1985 et des trois (3) premiers mois de l'année 1986.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Comité Spécial a établi d'abord un collectif budgétaire de 50.973.974.000 Francs mais a dû ensuite le ramener à 45.260.013.000 francs pour tenir compte précisément du rythme réel des encaissements de recettes fiscales et du caractère aléatoire de recettes additionnelles.

En matière de recettes

En ce qui concerne les recettes douanières sur une prévision globale en 1985 de 22.476.000.000 Francs, les niveaux des émissions et des recouvrements ont été respectivement de 22.242.163.000 francs et de 20.842.233.508 francs soit 98,9% pour les émissions par rapport aux prévisions et 93,6% pour les recouvrements par rapport aux émissions. S'agissant des trois (3) premiers mois de l'année 1986 les émissions et les recouvrements ont atteint respectivement 6.062.821.162 francs et 5.467.899.107 francs. En faisant une hypothèse d'accroissement moyen sur toute l'année, les émissions atteindront le niveau de 24.251.284.650 francs sur la base de ce qui précède. Les prévisions initiales de recettes douanières à savoir 24.053.776.000 francs ont été ramenées à 22.614.000.000 francs.

En ce qui concerne les recettes de l'Administration des Impôts, les prévisions ont été ramenées de 30.020.107.000 francs à 18.090.812.000 francs se décomposant comme suit :

- au titre de l'exercice courant 12.341.614.000francs.
 - au titre des exercices antérieurs..... 5.749.198.000 francs

Ces prévisions tiennent compte d'une part de l'amenuisement de la matière imposable lié aux effets de la récession économique et d'autre part aux difficultés habituelles de recouvrement.

En effet, au titre de l'année 1985, les trois principaux postes des recettes de l'Administration des Impôts se présentent comme suit :

<u>RUBRIQUES</u>	<u>PREVISIONS</u>	<u>RECOUVREMENTS</u>
Impôts directs et taxes assimilées.....	11.500.000.000	8.669.206.321
Impôts indirects intérieurs....	6.500.000.000	3.713.448.471
Recettes des exercices antérieurs	4.115.000.000	4.743.000.000

Ce tableau montre que les recouvrements se sont établis à 75,38% et 57,12% respectivement pour les impôts directs et taxes assimilées et les impôts indirects intérieurs.

En ce qui concerne plus particulièrement les impôts indirects intérieurs, il convient de noter que depuis un certain temps, les entreprises souscrivent réglementairement les déclarations d'impôts mais n'y joignent plus les moyens de paiement correspondants.

C'est pour tenir compte de tous ces facteurs que le Comité Spécial a retenu un niveau de recettes effectivement réalisables. Ces prévisions de recettes comprennent au titre des impôts indirects intérieurs, le produit d'un second relèvement de la taxe sur les hydrocarbures pour un montant de 739.614.000 francs; la loi de finances est modifiée en conséquence faisant passer la taxe :

Essence
 super de 22,58 F (loi de finances initiale) à 32,58 F par litre

Essence
 ordinaire de 20,58 F (loi de finances initiales) à 30,58 F par litre

Pétrole 7,49 F (loi de finances initiale) sans changement

Gas-oil de 12,77 F (loi de finances initiale) à 17,77 F par litre

Huile et
 graisse 30 F (loi de finances initiale) sans changement.

quantité de 10.000.000 litres de carburant à 100 francs le litre

En appliquant ces nouveaux taux, les prix à la pompe seraient les suivants :

- Essence super 185 francs le litre
- Essence ordinaire; 180 francs le litre
- Pétrole 105 francs le litre
- Huile et graisse 1.255 francs le kilogramme

S'agissant du poste " Autres Recettes " ou " Recettes Diverses " la prévision initiale de 2.354.201.000 francs passe à 4.555.201.000 francs compte tenu de l'impact des ressources additionnelles nouvelles que le Comité a pu identifier.

En matière de dépenses

Afin de sauvegarder la masse salariale, le Comité Spécial a été amené à n'agir que sur les prévisions de recrutement sur les départs à la retraite, ainsi que sur les résultats bénéfiques de l'opération de recensement physiques des Agents Permanents de l'Etat.

Les dépenses courants de personnel passent de 35.225.102.000 francs à 31.545.000 francs soit une diminution de 3.680.032.000 francs représentant :

- le bocage des recrutements à 600 sur 3.659 prévus. Il reste 3.059 postes à reporter à 1987 à raison de 720.000 par an et par poste 2.202.480.000
- gain sur les départs à la retraite 600 agents x 720.000 par an et par agent soit 432.000.000 arrondi à455.000.000
- gain exempté résultant de l'opération de recensement des Agents Permanents de l'Etat 1.022.552.000

En ce qui concerne les dépenses courantes de matériel jusque-là incompressibles, il s'est également révélé nécessaire, face au besoin de l'ajustement, de les réduire de 617.078.000 francs. Ce montant représente l'économie qu'il faudra nécessairement réaliser au titre des fournitures de bureau et des frais de transport (carburant et lubrifiants) et ce, dans le cadre de l'application à partir du 1er Juillet 1986 des mesures à mettre en oeuvre.

S'agissant des dépenses communes de personnel, les prévisions initiales ont été ramenées de 7 119 200 000 francs à 4 412 200 000 francs, les engagements au titre de l'année 1985 s'élevant à 6 731 391 892 francs.

prévisions initiales ont dû être ramennées de 10.686.289.000 francs à 6.002.437.000 francs, le niveau des engagements au titre de l'année 1985 étant de 7.540.360.880 francs.

2.- Résultats des Evaluations

Budget National de Fonctionnement Remanié pour 1986

RECETTES

* Recettes douanières	22.614.000.000 francs
* Recettes de l'Administration des Impôts.....	18.090.812.000 francs
* Autres recettes.....	<u>4.555.201.000 francs</u>
TOTAL...	45.260.013.000 francs

DEPENSES

* Dépenses courantes de personnel.....	31.545.169.000 francs
* Dépenses courantes de matériel.....	3.300.207.000 francs
* Dépenses communes de personnel.....	4.412.200.000 francs
* Dépenses communes de matériel.....	<u>6.002.437.000 francs</u>
TOTAL...	45.260.013.000 francs

Par rapport au Budget initial de 57.028.084.000 le Budget remanié de 45.260.013.000 accuse une diminution de 11.768.071.000 francs se décomposant comme suit :

R E C E T T E S

RUBRIQUES!	PREVISIONS INITIALES	NOUVELLES PREVISIONS	ECART
• Recettes douanières	24.653.776.000	22.614.000.000	- 2.039.776.000
• Recettes de l'Administration des Impôts	30.020.107.000	18.090.812.000	- 11.929.295.000
• Autres Recettes	2.354.201.000	4.555.201.000	+ 2.201.000.000
	<u>57.028.084.000</u>	<u>45.260.201.000</u>	<u>- 11.768.071.000</u>

D E P E N S E S

RUBRIQUES	PREVISIONS INITIALES	NOUVELLES PREVISIONS	E C A R T
Dépenses Courantes de Personnel	35.225.201.000	31.545.169.000	- 3.680.032.000
Dépenses courantes de Matériel	3.917.285.000	3.300.207.000	- 617.078.000
Dépenses Communes de Personnel	7.119.200.000	4.412.200.000	- 2.707.000.000
Dépenses Communes de Matériel	10.766.398.000	6.002.437.000	- 4.763.961.000
	50.028.084.000	45.260.013.000	-11.768.071.000

B.- Budget d'Investissement

1. Contexte d'Elaboration du Nouveau Budget d'Investissement.

Face à la conjoncture économique toujours difficile, l'examen du Budget d'Investissement voté pour l'année 1986 appelle les observations suivantes :

- La présentation d'un budget de première priorité et d'un budget de deuxième priorité concomitamment exécuté paraît paradoxale.

- Les possibilités d'affectation des ressources de l'Etat aux dépenses en capital, tant pour le Trésor Public que pour la Caisse Autonome d'Amortissement sont surestimés.

Compte tenu de la tension que connaît le Trésor Public, il est inconcevable qu'au-delà des dépenses de fonctionnement, il puisse intervenir dans les opérations d'investissement. Il apparaît donc nécessaire de faire preuve de réalisme quant au niveau d'appel des fonds de contrepartie.

Le réalisme devra aussi intervenir dans le volume des opérations physiques raisonnablement programmables pour l'exercice afin d'éviter une surestimation de la quotité mobilisable pendant l'exercice. C'est pourquoi il convient de revoir le volume des opérations pour chaque projet.

Enfin, le réalisme doit porter également sur la rentabilité économique et financière des projets ainsi que sur leur viabilité. C'est ce qui a conduit la Banque Mondiale à demander le retrait de onze (11) projets du Budget 1986 à savoir :

- Promotion de l'Elevage dans l'Atacora;
- Développement de la Production Animale;
- Développement de l'Elevage Bovin dans le Borgou;
- Complexe Textile de Lokossa;
- Usine de Formulation de Produits Phytosanitaires;
- Usine de Stockage et de Traitement de Vin;
- Complexe Textile du Bénin;
- Ballastage Voie Ferrée
- Centre de Tri et de Transit Postal;
- Maison de la Presse;
- Equipement de Télévision.

2.- Méthodologie

Les travaux d'élaboration d'un seul et unique Budget d'Investissement ont été conduits par un Comité composé :

- de tous les Directeurs des Etudes et de la Planification des Ministères,
 - des Directeurs du Ministère du Plan et de la Statistique,
- et présidé par le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique.

Sur la base des observations de la Banque Mondiale rapportées ci-dessus, les travaux ont été conduits comme suit :

- * examen minutieux des deux documents du Budget d'Investissement (1^è et 2^è priorité) page par page et projet par projet;
- * présentation par chaque Directeur des Etudes et de la Planification des projets selon le canevas ci-après :
 - description des opérations physiques effectivement réalisées pendant les cinq premiers mois de l'exercice budgétaire (Janvier à Mai 1986);
 - montant des dépenses effectuées pendant cette première période (Janvier à Mai 1986) avec éclatement par source de financement,
 - description des opérations physiques raisonnablement programmables pour la deuxième période de l'exercice (Juin à Décembre 1986);

- Montant des dépenses à effectuer pendant cette deuxième période avec éclatement par source de financement.

- * Exposé de chaque projet par les Directeurs des Etudes et de la Planification. Cet exposé a conduit à un échange de vues approfondi qui a généralement conduit à un réajustement des montants par source.

En ce qui concerne la détermination du niveau raisonnable d'intervention du Trésor Public dans les dépenses d'investissement, le Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique a été entendu par la Commission. De son intervention il ressort que :

- le Trésor Public continue de faire l'objet d'une forte tension liée aux difficultés de la conjoncture;
- les limitations actuelles du Trésor en matière de liquidités sont particulièrement illustrées par deux faits :
 - il a été nécessaire, pour la réalisation de l'équilibre systématique du Budget de Fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1985 de procéder à un transfert des ressources hors Budget de Fonctionnement aux Ressources Traditionnelles du Budget. Mais les difficultés conjoncturelles n'ont pas permis l'affectation réelle de cette nature.
 - de même le transfert proposé pour le Budget de Fonctionnement de l'Etat pour l'exercice 1986 n'a pas encore été effectué à ce jour.

Les informations apportées par la Direction du Trésor ont donc permis de retenir que le Budget National ne pourra pratiquement pas intervenir dans les dépenses en capital de l'Etat dans la deuxième période (Juin à Décembre 1986) de l'exercice budgétaire et d'orienter en conséquence les ajustements devant être opérés.

3.- Résultats

Compte tenu des difficultés économiques et des conclusions du bilan à mi-parcours du programme d'investissement 1986, les prévisions pour la deuxième période ont été révisées à la baisse et le Budget d'Investissement ainsi remanié se présente comme suit (voir Tableau III et IV).

3.1.- BUDGET D'INVESTISSEMENT 1986 PRESENTE PAR SOURCES
DE FINANCEMENT

TABLEAU III

S O U R C E	EXECUTE	PROGRAMME	T O T A L
Budget National	713,7	202,7	916,4
CAA / FNI	771,2	1.196,9	1.968,1
Collectivités Locales	168,9	676	844,9
Autofinancement	727,9	1.219,1	1.947,0
Sous-Total Financement Intérieur	2.381,7	3.294,7	5.676,4
Dons	3.778,9	10.666,1	14,445
Prêts	6.492,4	21.155,1	27.647,5
Sous-Total Financement Extérieur	10.271,3	31.821,2	42.092,5
TOTAL GENERAL	12.653	35.115,9	47.768,9

Le montant de 916,4 Millions est financé sur les ressources de comptes hors budget de fonctionnement.

.../...

3.2. BUDGET D'INVESTISSEMENT PRESENTE PAR INSTITUTION

TABLEAU IV

INSTITUTION	EXECUTE	PROGRAMME	T O T A L	NCMBRE de PROJETS
C P C	21	0	21	1
M D R A C	1.855,5	10.364,0	12.219,5	36
M.E.T.	2.122,7	9.944,5	12.067,2	21
M.F.E.	4.277,9	6.268,8	10.546,7	12
M.I.C.	227	1.004,3	1.231,3	8
M.T.A.S.	559,6	728,1	1.287,7	10
M.C.A.T.	46	143,5	189,5	2
M.C.J.S.	-	237,2	237,2	7
M.I.S.P.A.T.	-	27,1	27,1	1
M.E.M.B.	4,7	183,4	188,1	2
M.J.I.E.P.S.P.	62,3	1.522,3	1.584,6	2
M.P.S.	187,7	911,9	1.099,6	13
M.S.P.	140	260	400	3
M.D.F.A.P.	160	375	535	2
M.E.M.S.	2.759,6	2.409,3	5.168,9	6
PROVINCE ATACORA	7,6	8,9	16,5	3
PROVINCE ATLANTIQUE	29,9	222,3	252,2	31
PROVINCE BORGOU	-	77,5	77,5	8
PROVINCE MONO	117,4	86,5	203,9	7
PROVINCE OUEME	72,6	234,8	307,4	29
PROVINCE Z O U	1,5	106,5	108,	20
T O T A L	12.653,0	35.115,9	47.768,9	224

L'examen du Budget remanié appelle les observations ci-après :

- Le Budget d'Investissement de l'Etat passe ainsi de 89.696.154.000 F à 47.768.900.000 F, soit une réduction de 41.927.254.000 F (46,7 %)

Il conviendrait de noter que ce montant se rapproche des estimations faites par les services de la Banque Mondiale (48.211.922.000).

Par ailleurs, parmi les 11 projets dont la Banque Mondiale souhaite le report, le Comité Spécial a jugé nécessaire d'en maintenir 5. Il s'agit :

- de la promotion de l'élevage dans l'Atacora
- du développement de la production animale
- du développement de l'élevage bovin dans le Borgou
- du complexe textile de Lokossa et
- du Centre de Tri et de Transit postal.

Il convient de signaler qu'au-delà de l'appréciation des quotités des ressources raisonnablement mobilisables pour chaque projet, les projets entièrement financés par le Budget National ont été, d'une manière générale purement et simplement supprimés. La seule et unique exception reste le Brytanée Militaire de BEMBEREKE pour lequel un crédit de 25 millions a été retenu contre une programmation initiale de 75 Millions. Le maintien exceptionnel de ce projet procède du fait qu'il a fait l'objet d'une instruction spécifique lors de la session budgétaire 1986 du Comité Central et, somme toute, le montant imputable sur le Budget National n'est pas particulièrement élevé. Cependant, aucun décaissement n'étant intervenu jusqu'à ce jour il n'a été retenu que 25 Millions pour la deuxième période de l'exercice budgétaire (Juin - Décembre 1986).

D'autre part, plusieurs projets financés sur dons extérieurs et qui appellent, quoiqu'à un niveau limité des fonds de contrepartie ont été retenus mais avec une très forte atténuation voire même une suppression des fonds de contrepartie.

C. RECAPITULATION

1.- Les Ressources

a.- <u>Ressources internes</u>	<u>58.277.395.000</u>
- Budget de Fonctionnement	45.260.013.000
- Ressources hors budget de Fonctionnement	916.400.000
- CAA/FNI	9.309.082.000
- Autofinancement des Sociétés d'Etat et des Collectivités Locales	2.791.900.000
b.- <u>Ressources externes</u>	<u>42.092.500.000</u>
- dons	14.445.000.000
- prêts	27.647.500.000
<u>Total des Ressources</u>	<u>100.369.895.000</u>

2.- Les Emplois

a.- Budget de Fonctionnement	45.260.013.000
b.- Budget de Fonctionnement C A A	260.000.000
c.- Remboursement F N I	450.000.000
d.- Service de la dette	6.630.982.000
e.- Investissements	<u>47.768.900.000</u>
<u>Total des Emplois</u>	<u>100.369.895.000</u>

L'établissement du présent collectif budgétaire se place dans la perspective de la mise en oeuvre d'un Programme d'Ajustement structurel dont l'un des objectifs fondamentaux est la réduction du déficit résultant de l'exécution du Budget National de Fonctionnement d'une part, et du déficit des opérations consolidées de l'Administration Centrale (Budget de Fonctionnement, Budget d'Investissement, Caisse Autonome d'Amortissement, Fonds National des Retraites du Bénin, Fonds Autonome de Soutien,

Fonds Routier etc...) d'autre parts.

En effet, ce déficit a des effets pervers sur l'ensemble de l'économie dans la mesure où l'accumulation des arriérées de paiement entraîne :

- des difficultés de trésorerie au niveau des fournisseurs et prestataires des services de l'Etat et des difficultés de trésorerie pour les Banques qui financent ces fournisseurs et prestataires de service,
- des difficultés de financement de l'investissement dans le secteur des entreprises dans la mesure où l'épargne attendue n'est pas générée ;

- des difficultés de création d'emplois nouveaux dans la mesure où l'activité économique stagne,

et enfin les difficultés pour les finances publiques elles mêmes dans la mesure où l'activité économique regresse en même temps que se retrécit l'assiette fiscale.

Il en résulte que le Comité Spécial a pris comme base d'alaboration du collectif budgétaire, l'hypothèse de non-accumulation d'arriérés et de leur réduction progressive à partir 1987.

Au total, il convient de souligner que les coupes drastiques opérées sur les dotations de dépenses ne laissent aucune marge de manoeuvre et appelle un encadrement strict et sévère de l'exécution du présent collectif budgétaire.

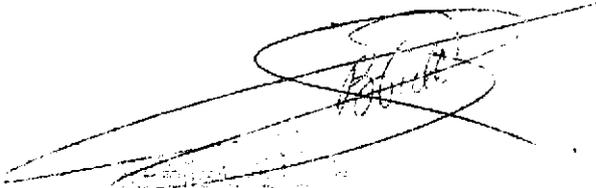
Fait à Cotonou, le 7 Juillet 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

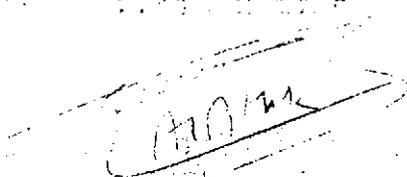
Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre Délégué auprès
du Président de la Répu-
blique, Chargé du Plan et
de la Statistique,



Didier DASSI

Ministre intérimaire



Zul-Kifl SALAMI

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 MFE-MPS 8 CP/LNR 20.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

COMITE PERMANENT

LE PRESIDENT

DECISION - LOI N° _____/ANR/CP

DU _____

Portant Loi de Finances Rectifi-
cative pour la Gestion 1986.

Le Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révo-
lutionnaire.

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin en
ses articles 45 (alinéa 4) et 46 ;

VU la lettre N° _____-C/PR/CAB du _____ du Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National relative au projet de Loi de Finances
Rectificative Gestion 1986,

A délibéré et adopté en sa séance du _____

Le Président de la République promulgue la décision-loi
dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER.- Certaines dispositions du code général des impôts sont
ainsi reprises, modifiées ou complétées

CHAPITRE II

Taxe sur les Hydrocarbures

Articles 254

Pour le calcul de la taxe, il est fait application du tarif suivant :

- Essence super	32,58 Frs par litre
- Essence ordinaire	30,58 Frs par litre
- Pétrole	7,49 Frs par litre
- Gas-oil et Fuel	17,77 Frs par litre
- Huile et graisse	30 Frs par kilogramme

ARTICLE 2.- Les prévisions de dépenses du Budget National de Fonction-
nement gestion 1986 sont modifiées conformément aux tableaux annexés
à la présente décision-loi.

ARTICLE 3.- Le montant global des prévisions initiales des recettes et
des dépenses du Budget National de Fonctionnement gestion 1986 est ra-
mené de CINQUANTE SEPTMILLIARDS VINGT HUIT MILLIONS QUATRE VINGT QUATRE
MILLE (57 028 084 000) à QUARANTE CINQ MILLIARDS DEUX CENT SOIXANTE
MILLIONS TREIZE MILLE (45 260 013 000) Francs.

.../...

ARTICLE 4. - La présente décision-loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

FAIT A COTONOU, le

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

AMPLIATIONS :

PR 13 - SA/CC/PRPB 4 - CP/ANR 4 - CPC 6 - PPC 5 - MFE 10 - DB - DCOF - DSDV -
DTCP - DI 40 - Ministres 15 - Préfets + SG - CEAP 12 - SG/CEN 10 - SPD 1 -
DPE - DLC - INSAE 6 - DEP + DAFA des Ministères 60 - DCCT - Gde Chancel. 2 -
IGE et ses Sections 4 - PR/INT 3 - CAB. MIL/PR 3 - DAFA/MDFAP 2 - EMG/FAP 2 -
BCP 2 - DDDI 4 - CCIB 2 - UNB - BN - DAN 6 - JORPB 1.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

COMITE PERMANENT

LE PRESIDENT

Décision-Loi Rectificative

N° _____/ANR/CP portant Programme

National d'Investissement Gestion

1986.

LE COMITE PERMANENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

VU La Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin en ses articles 45 (alinéa 4) et 46 ;

VU La Lettre N° _____/C/PR/CAB du _____ du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National relative au Projet de Loi Rectificative Gestion 1986.

A délibéré et adopté en sa séance du

Le Président de la République promulgue la Décision-Loi rectificative dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER : Le Programme d'Investissement pour l'année 1986 est révisé comme indiqué dans le programme annexé à la Présente Décision-Loi.

ARTICLE 2 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique coordonne et contrôle l'exécution diligente du Programme d'Investissement dont il vise au préalable les demandes d'engagement de dépenses.

ARTICLE 3 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente Décision-Loi.

ARTICLE 4 : La présente Décision-Loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre Délégué Auprès du
Président de la République, Chargé
du Plan et de la Statistique,

Hospice ANTONIO.

Zul-Kifl SALAMI.

AMPLIATIONS : PR 6-SA/CC 4 - ANR 6 - MFE 20-MTAS 4- AUTRES MINISTERES 13-
CAB/MIL 2-DB 6-DCF 5-DSDV 5-DTCP 5-DI 5-DSI 5-EMG/FAP+ETAT-MAJORS 6-FNR2-
DEP/MTAS 2-CEAP 6- DAT-DAI 2-DEP ET DAFA DES MINISTERES 23-DCCT-ONEPI 2-
FCCNB 1-UNB/FASJEP 2-SGCEN 1-JORPB 1-EXEMPLAIRES AVEC ANNEXES ET 30 EXEM-
PLAIRES SANS ANNEXES OBSS 1-IGE 3.